



## Conditions générales de vente

### **1. Application**

Toute d'achat du Golf Pass Nouvelle-Calédonie implique l'acceptation des conditions générales de vente présentes. En conséquence, le client reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord, concernant le contenu des présentes conditions, ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document. Le client dispose de la faculté de sauvegarder ou d'éditer les présentes conditions, étant précisé que tant la sauvegarde que l'édition de ce document relèvent de sa seule responsabilité, ces conditions générales de vente pouvant être susceptibles de subir des modifications. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur sur le site <http://www.golfpass.nc> à la date de la commande.

### **2. Conditions d'utilisation**

#### **Golf Pass Nouvelle-Calédonie (GP)**

Le GP est un package nominatif de 4 green fees de 18 trous utilisables sur 4 golfs : 1 green fee à Déva + 1 green fee à Dumbéa + 1 green fee à Ouenghi + 1 green fee à Tina. Les 4 parcours doivent être tous les 4 joués par une même personne (le bénéficiaire).

Le GP est valable pour une durée de 1 an à partir de sa date d'achat.

Le GP doit être consommé entièrement (4 parcours joués) sur une période de 2 mois maximum à partir du 1<sup>er</sup> parcours joué. Un GP non entièrement consommé ne pourra donner lieu à aucun remboursement, même partiel.

#### **Le titulaire du Golf Pass :**

Le bénéficiaire du GP doit être résident hors Nouvelle-Calédonie, soit plus de 6 mois de résidence à l'étranger sur les 12 derniers mois.

Le bénéficiaire du GP doit être un golfeur en capacité technique de jouer un parcours de golf en 4 heures dans des conditions normales de jeu.

Le bénéficiaire du GP doit connaître et appliquer les règles d'étiquette sur le parcours de golf, et se conformer au règlement intérieur clients de chaque golf. Un non-respect du règlement intérieur du golf joué pourra entraîner l'exclusion du golf, sans aucun droit à remboursement.

**Réservation de tee time :**

La réservation est obligatoire pour accéder au parcours.

Le bénéficiaire est responsable de ses réservations de tee time auprès des golfs, il fera sa demande de réservation sur le site <http://www.golfpass.nc> Les golfs du GP s'engagent à répondre à la demande dans les meilleurs délais (idéalement moins de 24 heures).

Des restrictions de dates peuvent être possibles en fonction des parcours, des destinations et des dates.

**Annulation de tee time :**

Le bénéficiaire pourra annuler ou modifier ses réservations sans pénalité dans la limite des 2 mois de consommation totale du GP.

**Check-in du tee time en arrivant sur le golf :** le bénéficiaire doit se présenter à l'accueil du golf au minimum 30 minutes avant son tee time afin de s'enregistrer. Il devra présenter sa pièce d'identité et son numéro de Golf Pass.

## **2. Prix et règlement**

**Prix de vente du GP :** 25 000 XPF toutes taxes comprises. La monnaie est le Franc Pacifique. Toutes autres indications de monnaies sont données à titre indicatif.

Les prix sont indiqués en Francs Pacifiques toutes taxes comprises.

**Où acheter son GP :** Auprès d'un revendeur habilité : voir la liste sur des revendeurs sur <http://www.golfpass.nc>

Le GP peut également être acheté directement auprès d'un des 4 golfs suivants : Déva, Dumbéa, Ouenghi, Tina.

## **3. Droit à rétractation et remboursement**

Lors de l'achat d'un GP directement auprès d'un des 4 golfs, Déva, Dumbéa, Ouenghi, Tina, le bénéficiaire est informé, qu'il dispose d'un délai de 7 jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, à l'exception des frais de virement.

Le délai mentionné ci-dessus court à compter de la date d'achat du GP. Il est expressément précisé que toute demande, pour être acceptée, devra avoir fait l'objet d'une demande de retour préalable de la part du client auprès du service client GP. Tout retour effectué conformément aux conditions du présent article donnera lieu à un remboursement dans les 60 jours au maximum déduction faite des frais de remboursement.

Au-delà de ce délai de 7 jours aucune demande de remboursement n'est remboursable à l'exception des mauvaises conditions météorologiques dont seul le service client restera juge, ainsi que de situations exceptionnelles (problèmes de santé,...) dont seul le service client restera juge.

#### **4. Service Client Golf Pass**

Toute question et toute réclamation au sujet du GP doit être adressée au service client GP :

- mail (tony.raillard@sheraton.com)
- téléphone : +(687) 20 70 16 du lundi au dimanche 7h30-17h30

#### **5. Confidentialité des données**

Les données nominatives fournies par le client ne sont pas diffusées à des tiers ; elles sont, sauf opposition expresse du client, intégrées dans le fichier clients de GP Nouvelle-Calédonie.

#### **6. Propriété intellectuelle**

Les éléments composant le GP sont sous forme de textes, photographies, images, bases de données (...) ils sont la propriété intégrale de GP Nouvelle-Calédonie. Il est strictement interdit de reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou d'exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie des éléments mentionnés sans l'accord écrit de GP Nouvelle-Calédonie.

#### **7. Attribution de juridiction**

Les présentes conditions générales sont soumises exclusivement aux droits de la Nouvelle-Calédonie. Tout litige relatif à l'interprétation des présentes conditions générales ainsi que du contrat relève exclusivement du tribunal de la ville Nouméa. Toutefois, en cas de difficultés ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la cessation du présent contrat, les parties conviennent de rechercher une solution amiable préalablement à toute action.

